

madame Amélie GIRERD la maire de RENAGE ISÈRE FRANCE
juillet 2018

Samedi 14

c'est donc dans la joie et l'allégresse (cf mon courriel du 04/03/18 , extrait : "je les payerai dans la joie et l'allégresse pour défendre les intérêts de la commune, des renageois et donc de l'intérêt général contrairement à vous qui auriez perdu cette somme pour la commune en envoyant votre avocat proposer au mien une rencontre comme cela a été le cas pour que je ne les paye plus. ") que je procède au règlement des frais IRRÉPÉTIBLES qui ne sont en aucun cas des DOMMAGES ET INTERETS comme vous le feriez écrire dans votre bulletin municipal Hiver 2017-2018 par votre majorité municipale . Il ne s'agit que des frais obligatoires automatiques de l'article 700 du code de procédure civile correspondant aux seuls frais de défense de la commune.

" EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TGI DE GRENOBLE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE : déclarons recevables l'action de Monsieur Gilles MICHEL, en sa qualité de président du CERFAC et le CERFAC ; déboutons la commune de RENAGE, en sa demande de dommages et intérêts pour procédure abusive (et de sa demande de condamnation à une amende civile) ... ".

Votre partenaire que vous aviez vu en mairie de RENAGE l'après midi même du jour où vous aviez reçu l'assignation aurait du vous conseiller de simplement supprimer la photographie de l'édifice qui ne correspond pas à la politique culturelle de désacralisation totale de celui-ci. Je ne le remercierai jamais assez car votre insistance à avoir laissé le cliché est ridicule et continuera à faire rire partout et tout le temps tous les élus du monde ! Ils se moquent déjà toujours de celle qui a délibérément inscrit à l'inventaire la moitié d'une usine choisissant d'ignorer les ateliers où se réunirent des travailleuses pour organiser leurs révoltes ouvrières et leurs luttes syndicales et ont définitivement pitié de celle qui a supprimé l'article premier d'une convention qui permettait aux personnes précaires l'accès gratuit aux manifestations organisées par le CERFAC sur le site de LA GRANDE FABRIQUE . Il serait donc bien incapable aussi de connaître la différence qu'il y a entre frais irrépétibles et dommages et intérêts ?

Je lève mon verre de cocktail " l'avocat comique " de mon invention et vous souhaite une mauvaise santé.

Gilles MICHEL

From: gilours@orange.fr
Sent: Monday, February 26, 2018 7:19 PM
To: Undisclosed-Recipient;
Subject: DEUX FOIS DE SUITE

Cher Maitre Gabriel SABATIER,

26/02/17

j'ai bien noté que mairie de Renage par son avocat Maitre Olivier MOUSSA lundi dernier vous a téléphoné pour que CERFAC et moi-même ne payons pas les 2000 euros, (si et à condition que !?), et qu'une réunion entre les deux parties serait souhaitable. Merci de m'avoir proposé de m'accompagner . J'ai beaucoup rit en vous demandant qu'ils écrivent cette demande...qu'ils n'éciront pas. Pour l'autre affaire il m'était demandé de me taire et d'arrêter de diffuser mes courriels politiques ! Dites à leur avocat d'aller se faire mousser. Cette méthode me fait penser à une affaire d'harcèlement qu'il y a eu dans le département il y a quelques années et tendrai à prouver qu'il y aurait bien eu condamnation si une réunion entre les deux parties n'avait pas été organisée aussi. Je ne suis pas un vendu et il m'est bien impossible d'en être un, puisque je ne suis pas socialiste. D'autant plus que sur le dernier bulletin municipal de propagande électorale dit " point d'étape des engagements de campagne" , la majorité municipale ne se targue pas d'avoir perdu tout un procès en appel, et débouté de tout pour le notre considérant qu'un paiement d'article 700 sera la guillotine alors que même pas mal, et nous accuse d'être menteurs, falsificateurs et moi, injurieux . Rappelons ici les insultes du 1er adjoint (qui a très mal défendu les intérêts de la Commune, des Renageois et de l'intérêt général en leur faisant perdre un procès il y a plusieurs années) traitant un industriel de la commune de "salaud" et des habitants voulant devenir propriétaires de "sales gueules", pendant que l'amère injuriait un maire du pays voironnais par texto en le traitant de "créature".

Veuillez me faire savoir quelles sont les modalités de paiement pour solder cette affaire aux deux perdants dixit article 700, dans la joie et l'allégresse.

Recevez mes très cordiales salutations qu'accompagnent mes sentiments les meilleurs et félicitations à la commune de Bernin dont vous êtes adjoint et qui a la classe d'offrir à ses futurs habitants les immeubles

[dont les photos sont] en pièce jointe qui sont vendus presque tous en deux semaines alors que pour le seul depuis 2016 longtemps proposé à Renage il faudra, si l'opération se fait, bien des années encore. Outre son positionnement qui le prive de la moitié d'un ensoleillement quotidien, il y a certainement d'autres raisons qui n'incitent personne à vivre dans un environnement malsain à tous les points de vue et d'autres raisons dont on se demande bien lesquelles...

Merci pour tout et en route bientôt pour de nouvelles aventures et donc de nouvelles procédures.

Gilles MICHEL